

COMMUNE DE MAILLY-RAINEVAL

Arrêté n° 02.2022

ARRÊTÉ MUNICIPAL N°02

Arrêté municipal du 24 Février 2022
Reprise des concessions abandonnées

Le Maire de la commune de MAILLY-RAINEVAL

Vu le code général des collectivités territoriales, article L 2223-13 et suivants ;
Vu le procès-verbal du 25 octobre 2016 et les certificats d'affichage du 28 octobre 2021, du 13 décembre 2021, du 31 janvier 2017 ;
Vu le procès-verbal du 30 octobre 2021 constatant l'état d'abandon des concessions et le certificat d'affichage du 30 octobre 2021 ;
Vu la délibération n°02.2022 du conseil municipal en date du **24 février 2022**, par lequel le conseil municipal a autorisé la reprise, au nom de la commune, des concessions ci-après ;

ARRÊTE

Article 1 : les concessions suivantes, dont l'état d'abandon a été régulièrement constaté et affiché, sont reprises par la commune :

NUMÉRO Concession	NOM	DELIVRÉ
Parcelle 113	/	/
Parcelle 115	/	/
Parcelle 111	/	/
Parcelle 107	/	/
Parcelle 105-103	Famille LECOINTE SERPETTE GRAVET	/
Parcelle 99	/	/
Parcelle 97-95	Famille VASSET	/
Parcelle 102	/	/
Parcelle 100	Famille VASSET - VASSET	/
Parcelle 98	/	/
Parcelle 96	Famille VASSET	/
Parcelle 94	Famille RICARD VASSET	/
Parcelle 92	/	/
Parcelle 90	/	/

Parcelle 88	/	/
Parcelle 86	/	/
Parcelle 82-84	/	/
Parcelle 80	/	/
Parcelle 76-78	Famille BOUTEPOIX MACHE CAVET	/
Parcelle 72-74	Famille MACHE	/
Parcelle 93	Famille GUYON	/
Parcelle 91	Famille BOUTEPOIX NIQUET	/
Parcelle 77 Concession 15	M ^r FÉNIEN Clovis	08/11/1932
Parcelle 73	/	/
Parcelle 69	/	/
Parcelle 67	/	/
Parcelle 65	/	/
Parcelle 59	Famille MANCHETTE	/
Parcelle 57	/	/
Parcelle 45-47	Famille DUCLERCQ	/
Parcelle 48-46	Famille DUCLERCQ Clovis	/
Parcelle 167 Concession 21-35	M ^r ECOUDT Joseph (perpétuelle concession35)	30/12/1981
Parcelle 165 Concession 19	M ^r BIENDINÉ Théophile (30 ans)	01/07/1941
Parcelle 163 Concession 26	M ^r GUILBERT Edmond (30 ans)	03/09/1958
Parcelle 37	/	/
Parcelle 35	/	/
Parcelle 33	Famille LENGLET Michel	/
Parcelle 29	Famille LECONTE DEGOUY	/
Parcelle 43	Famille DUPUIS	/
Parcelle 20	Famille TRIFORT BARBIER	/
Parcelle 18	/	/
Parcelle 16	Famille VASSET ALAVOINE	/
Parcelle 14	/	/
Parcelle 12	/	/
Parcelle 13 Concession 12	M ^{me} Veuve DELACHAUSSÉE BOCQUET	01/06/1929
Parcelle 11 Concession 10	M ^r MARKANT Paul	15/02/1928

Parcelle 212 Concession	M ^{me} Veuve DUCLERCQ Zélia SÉRET (15 ans)	02/01/1928
----------------------------	-----------------------------------------------------	------------

Article 2 : Un mois après la publication du présent arrêté, les matériaux, monuments et emblèmes funéraires qui se trouveront encore sur la concession seront enlevés par les soins de la commune.

Article 3 : Les restes inhumés dans les concessions reprises seront exhumés par la commune en vue de leur réinhumation dans l'ossuaire communal prévu à cet effet, ou de leur crémation en l'absence d'opposition connue ou attestée du défunt.

Article 4 : Les terrains ne pourront faire l'objet d'un nouveau contrat de concession tant que les prescriptions ci-dessus n'auront pas été entièrement observées.

Article 5 : le présent arrêté sera affiché à la mairie et à la porte du cimetière communal.

Fait à Mailly-Raineval,
le 25 Février 2022

Le Maire,
F. MOURIER